

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 12 juin 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Monsieur Bernard Groulx, maire suppléant.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon et Normand Pigeon.

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Me Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absences : Madame Danie Deschênes, mairesse et Monsieur Jean Fournel, conseiller.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-06-193 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

7.1 Autorisation de dépense – Notre-Dame en fête 2018 – Partie 2

7.2 Achat de billets – Tournoi de golf de la chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges – Édition 2018

ADOPTÉE

2018-06-194 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2018, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon

appuyé par la conseillère Natalia Pereira

et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2018, tels que présentés.

ADOPTÉE

2018-06-195 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon

appuyé par le conseiller Bruno Roy

et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2018, au montant de **156 851,29 \$**.

ADOPTÉE

2018-06-196 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2018 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2018, au montant de **2 046 273,88 \$**.

ADOPTÉE

2018-06-197 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 445-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 445 SUR LES TARIFS

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no 445-21 modifiant le Règlement no 445 sur les tarifs afin d'ajuster certains tarifs, notamment ceux applicables à la transcription et la reproduction de documents et aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

2018-06-198 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 445-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 445 SUR LES TARIFS

Considérant que le Règlement no 445 sur les tarifs est entré en vigueur le 25 février 2006;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement no 445 par le Règlement no 445-21 afin d'ajuster certains tarifs, notamment ceux applicables à la transcription et la reproduction de documents et aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La directrice générale Katherine-Erika Vincent dépose le projet de règlement no 445-21.

ADOPTÉE

2018-06-199 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 536-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 536 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE DE 1 263 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 780 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD CAZA

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no 536-1 modifiant le Règlement no 536 qui décrétait une dépense de 1 263 900 \$ et un emprunt de 780 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du boulevard Caza afin d'augmenter la dépense à 1 428 182 \$ et l'emprunt à 963 182 \$.

ADOPTÉE

2018-06-200 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 536-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 536 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE DE 1 263 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 780 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD CAZA

Considérant que le Règlement no 536 décrétant une dépense de 1 263 900 \$

-72-

et un emprunt de 780 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du boulevard Caza est entré en vigueur le 16 mai 2018;

Considérant que suivant l'appel d'offres public pour ces travaux, les soumissions se sont avérées plus élevées que l'estimé des coûts ayant servi à la préparation du Règlement d'emprunt no 536;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 536 par le Règlement no 536-1 afin d'augmenter la dépense à 1 428 182 \$ et l'emprunt à 963 182 \$;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La directrice générale Katherine-Erika Vincent dépose le projet de règlement de règlement no 536-1.

ADOPTÉE

2018-06-201

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-48 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NO 437 ET VISANT LA CRÉATION DES ZONES H-322 ET H-323, LA MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE P-314 ET LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE C-405

Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no **437-48** modifiant le plan de zonage du Règlement no 437 et visant la création des zones H-322 et H-323, la modification des limites de la zone P-314 et de la grille des usages et normes pour la zone C-405.

ADOPTÉE

2018-06-202

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-48 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NO 437 ET VISANT LA CRÉATION DES ZONES H-322 ET H-323, LA MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE P-314 ET LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE C-405

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage no 437 et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement, afin de modifier le plan de zonage, créer les zones H-322 et H-323, modifier les limites de la zone P-314 et la grille des usages et normes pour la zone C-405;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **437-48** modifiant le plan de zonage du Règlement no 437 et visant la création des zones H-322 et H-323, la modification des limites de la zone P-314 et de la grille des usages et normes pour la zone C-405.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminée par la greffière.

-73-

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2018-06-203 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-16, LOT 2 068 388 (3003, BOULEVARD PERROT)

Considérant que la requérante souhaite construire une nouvelle fondation avec ouvertures et par le fait même augmenter la qualité de celle-ci;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-16 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-16**, lot 2 068 388 (3003, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-06-204 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-17, LOT 2 068 118 (24, 159^e AVENUE)

Considérant que les requérants souhaitent modifier les pentes de toit et du revêtement de toiture sur un plan déjà approuvé préalablement au PIIA 2018-10;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-17**, lot 2 068 118 (24, 159^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-06-205 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-19, LOT 2 070 911 (2733, BOULEVARD PERROT)

Considérant que les requérants souhaitent construire une galerie en bois à l'avant de la résidence;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

-74-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-19 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-19**, lot 2 070 911 (2733, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-06-206 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-20, LOT 2 070 358 (1575 C, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent construire un agrandissement à l'arrière de leur résidence;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-20 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-20**, lot 2 070 358 (1575 C, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-06-207 **AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA RÉHABILITATION ET LE REMPLACEMENT DE CONDUITES ET LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2017-05-143, la Ville a octroyé un contrat au montant de 85 750 \$ plus taxes applicables à **Équiluqs Inc.** pour des services professionnels reliés à la réhabilitation et le remplacement de conduites et la réfection de chaussée;

Considérant qu'en cours de projet, la firme d'ingénierie a dû émettre des directives de changement majeures et effectuer des heures de surveillance supplémentaires.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le paiement d'honoraires supplémentaires au montant maximal de **37 335,51 \$** plus taxes applicables à **Equiluqs Inc.**

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-00-730.

ADOPTÉE

2018-06-208 **AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS – RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET 150^E AVENUE**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2017-11-334, la Ville a octroyé un contrat au montant de 3 870 379,32 \$ plus taxes applicables à **L.A. Hébert Ltée.** pour les travaux de stabilisation de talus dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue;

-75-

Considérant que les directives de changements survenues en cours de projet ont entraîné des coûts supplémentaires approximatifs de 595 000 \$, incluant notamment le 2^e volet de végétalisation requis par les ministères impliqués au projet et les coûts de contingences associées aux travaux;

Considérant que des changements générant des économies totalisant approximativement 411 000\$ sont aussi survenus en cours de projet;

Considérant que le total de ces coûts supplémentaires est donc de 184 000\$ et que certains coûts demeurent à être précisés.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer le paiement d'honoraires supplémentaires au montant maximal de **200 000 \$** plus taxes applicables à **L.A. Hébert Ltée.**

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no. 523 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

ADOPTÉE

2018-06-209 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2018-20 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE LUMINAIRES DEL DÉCORATIFS – RUES MADORE ET GÉRALD-GODIN**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de 16 luminaires DEL décoratifs pour les nouvelles rues Madore et Gérard-Godin;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 juin 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **44 464 \$** plus taxes applicables à **Denis Boubonnais et Fils Inc.** pour la fourniture et l'installation de 16 luminaires DEL décoratifs pour les nouvelles rues Madore et Gérard-Godin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no. 521 et imputée au poste budgétaire 22-300-00-710.

ADOPTÉE

2018-06-210 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL**

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention au montant de **9 580 \$** à titre de soutien à l'inscription de 40 résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil** pour la saison 2017-2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE PAIEMENT DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – FOURNITURE ET BORNE DE RECHARGE CELLULAIRE AU PARC DES ÉPERVIERS

Item retiré de l'ordre du jour.

2018-06-211 AUTORISATION DE PAIEMENT – AJOUT D'ENSEIGNE – APPEL D'OFFRES SC2017-04

Considérant que par l'adoption des résolutions no 2017-09-271, 2017-11-318 et 2017-12-364 et suivant l'appel d'offres SC2017-04, la Ville a octroyé un contrat au montant total de 92 523 \$ plus taxes applicables à **Signalisation Kalitec Inc.** pour la fourniture et l'installation de signalisation extérieure;

Considérant les demandes d'ajout d'une enseigne au coin des rues Vieux-Moulin et Émile-Nelligan et l'ajout de vinyle réfléchissant aux 3 panneaux numérotés du boulevard Perrot.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser d'augmenter d'un montant de **984 \$** plus taxes applicables, le contrat octroyé à **Signalisation Kalitec Inc.** suivant l'appel d'offres SC2017-04, pour la fourniture et l'installation d'une enseigne au coin des rues Vieux-Moulin et Émile-Nelligan et l'ajout de vinyle réfléchissant aux 3 panneaux numérotés du boulevard Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740.

ADOPTÉE

2018-06-212 OCTROI DE CONTRAT – PROJET AUTOMATISATION DES PORTES DE CHALETS ET BÂTIMENTS SANITAIRES

Considérant que la Ville souhaite doter ses chalets et bâtiments sanitaires de parcs d'une minuterie qui ouvre et ferme les portes à heure fixe selon l'horaire d'ouverture des parcs;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la réalisation du projet d'automatisation des portes de chalets et bâtiments sanitaires de parcs.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **14 992 \$** plus taxes applicables, à **Impérial Son** pour la réalisation du projet d'automatisation des portes de chalets et bâtiments sanitaires de parcs.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 22-700-00-110 et 22-700-00-111.

ADOPTÉE

2018-06-213 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT CAMP DE JOUR 2018

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 4 fournisseurs pour les services de transport en autobus pour les sorties et les navettes dans le cadre du camp de jour 2018.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy

-77-

et résolu d'octroyer un contrat au montant de **17 163,14 \$** plus taxes applicables, à **Autobus Campeau Inc.**, pour les services de transport en autobus du camp de jour 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-20-515.

ADOPTÉE

2018-06-214 OCTROI DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – MATHIS GAUTHIER – CHAMPIONNAT CANADIEN JUNIOR DE FOOTBALL

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Mathis Gauthier représente l'élite sportive dans la pratique du football et qu'il satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer à **Mathis Gauthier** une subvention de **500 \$** afin de l'assister dans sa participation au championnat canadien junior de football.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-06-215 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Vaudreuil-Soulanges a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon

-78-

appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter que le conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2018-06-216 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2018-02-61 – BAIL PROJET AGROFORESTERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le Conseil a adopté la résolution no 2018-02-61 pour autoriser la signature d'un bail avec la Ferme du Bord-du-Lac pour le projet en agroforesterie;

Considérant que la Ville a reçu une demande de l'entrepreneur responsable du projet afin que ce bail soit plutôt signé avec l'entreprise Agronova Inc.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la résolution no 2018-02-61 soit modifiée afin d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de bail avec l'entreprise **Agronova Inc.**, pour la location d'une partie du lot **2 067 606** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, selon les termes et loyer décrits au projet de bail.

ADOPTÉE

2018-06-217 ENTENTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE LA GESTION DES TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU DE LA RUE MARIE-MARTHE-DAOUST – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la compétence exclusive de la MRC sur les cours d'eau en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) (R.L.R.Q. c. C-47.1);

Considérant que l'article 108 de la LCM prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Considérant qu'une servitude de conservation a été signée entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et le promoteur 2956-3731 Québec Inc. pour conserver à son état naturel un cours d'eau sans désignation dans le secteur de la rue Marie-Marthe-Daoust;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville que soient réalisés les travaux d'aménagement et de remise en état du cours d'eau afin de favoriser le développement résidentiel de la rue Marie-Marthe-Daoust.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la délégation de compétence de la gestion des travaux sur le cours d'eau de la rue Marie-Marthe-Daoust avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2018-06-218 DEMANDE DE RÉTABLIR LE BUREAU D'AIDE JURIDIQUE À VAUDREUIL-DORION – APPUI À LA DÉPUTÉE DE VAUDREUIL

Considérant que le bureau d'aide juridique de Vaudreuil-Dorion a fermé ses portes en novembre 2017;

-79-

Considérant que cette décision a été prise unilatéralement par le Centre communautaire juridique de la Rive-Sud sans consulter ni aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ses municipalités et les organismes desservant le territoire;

Considérant que la population de la région de Vaudreuil-Soulanges est en constante croissance;

Considérant que le service d'aide juridique est un service de proximité pour les citoyens de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'il n'y a aucun représentant du territoire de Vaudreuil-Soulanges sur le conseil d'administration du Centre communautaire d'aide juridique de la Rive-Sud;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est dite disposée à collaborer au rétablissement du service d'aide juridique sur son territoire.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de s'opposer à la fermeture du bureau d'aide juridique de Vaudreuil-Dorion et de demander sa réouverture au conseil d'administration du Centre communautaire d'aide juridique de la Rive-Sud;

De demander au Centre communautaire d'aide juridique de la Rive-Sud de nommer un représentant du territoire de Vaudreuil-Soulanges sur son conseil d'administration;

De transmettre copie de la présente résolution à la Commission des services juridiques, au Centre communautaire juridique de la Rive-Sud, à la Ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, à la Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil et whip adjointe, madame Marie-Claude Nichols et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2018-06-219

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY POUR L'ANNÉE 2017-2018 – MODE DE FINANCEMENT

Considérant que la Ville présente chaque année une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant que suivant l'adoption de la résolution no 2017-05-147, la Ville a déposé auprès du ministère une demande pour l'année 2017-2018;

Considérant que le ministère a demandé à la Ville de lui confirmer par résolution qu'elle financera la réalisation du projet d'acquisitions pour l'année 2017-2018.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à financer la totalité du projet d'un montant total de 62 000 \$, y compris la subvention du Ministère de la Culture et des Communications d'un montant de 39 800 \$ accordée dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 ».

ADOPTÉE

2018-06-220 CONGRÈS AIMQ 2018 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser madame Isabelle Roy, directrice des Services techniques, à participer au séminaire annuel de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec, qui se tiendra du 16 au 19 septembre prochain à Rivière-du-Loup. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1 200 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-311-00-311.

ADOPTÉE

2018-06-221 CONGRÈS AQLM 2018 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des Services communautaires et monsieur Éric Duchesneau, responsable des plateaux et des programmes, à participer à la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal, qui aura lieu du 3 au 5 octobre 2018 à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1730 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-711-00-311.

ADOPTÉE

2018-06-222 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2018-04-150 – AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURE – ACHAT DU LOT 2 067 487 (CLARENCE-GAGNON)

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2018-04-150, le Conseil a approuvé l'achat du lot 2 067 487 sur la rue Clarence-Gagnon;

Considérant que la résolution no 2018-04-150 prévoyait que cette dépense soit puisée même le budget d'opération.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la modification de la résolution no 2018-04-150 afin que la dépense pour l'achat du **lot 2 067 487** pour un montant de **40 000\$** plus taxes et frais applicables soit puisée à même le surplus libre plutôt qu'au budget d'opération.

ADOPTÉE

**2018-06-223 AUTORISATION DE DÉPENSE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2018
– PARTIE 2**

Considérant la résolution no 2018-04-140 permettant l'octroi de certains contrats pour la portion jour de l'événement Notre-Dame-en-Fête 2018;
Considérant que l'organisation de cet événement nécessite l'octroi de certains contrats complémentaires pour la portion jour et de contrats pour la portion soir, s'élevant au-dessus de 10 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice des Services communautaires, à octroyer des contrats pour l'organisation de Notre-Dame en fête 2018 – Partie 2, pour un budget total de **26 579,88\$** plus taxes applicables.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

**2018-06-224 ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES ÉDITION
2018**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter un quatuor pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges édition 2018, qui se tiendra le vendredi 22 août 2018 au Club de golf Atlantide, au coût total de **800 \$** payable à la **CCIVS** et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de mai 2018 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 29 mai 2018 – CCU.
- Certificat résultats du registre Règlement d'emprunt no 460-2 modifiant le Règlement no 460 qui décréait une dépense et un emprunt pour les travaux de construction d'un collecteur pluvial et d'un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-06-225 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 19h57.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
